trouvaient faiblement occupé. Les assaillants furent repoussés et chtiés.

La résistance peut durer jusqu'à l'automne

Il résulte de renseignements de source indigène que les pertes subies par l'ennemi ont été considérables. Les groupes Zaians dont le campement est situé à Arugon, à 36 kilomètres au Sud-Est de Kenifra, ont perdu à eux seuls 75 hommes. On ignore encore le chiffre total des pertes de l'ennemi.

Des renseignements divers prétendent que les populations guerrières rassemblées dans la montagne réuniraient dix mille lances.

La tactique qui semble devoir être adoptée consiste à employer la force chaque fois qu'on en trouvera l'occasion favorable et, d'autre part, à empêcher tout ravitaillement des montagnards par le pays que nous occupons.

La résistance peut durer jusqu'à l'automne, époque où les tribus, chassées de la montagne par les intempéries, sans approvisionnements, sans pâturages pour les troupeaux, se verront contraintes de venir à composition.

Conseil des ministres

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin en Conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Raymond Poincaré.

MM. Noulens, Renoult, Abel Ferry et M. Ajam, encore souffrant, n'assistaient pas à la délibération.

LES RETRAITES DES OUVRIERS MINEURS

M. René Viviani a rendu compte des résultats de l'entrevue qu'il a eue hier en présence du ministre du Travail et des délégués des administrations des finances, des travaux publics et du travail, avec des députés des centres miniers au sujet de la loi relative aux retraites des mineurs.

L'AVANCEMENT DES INSTITUTEURS

Le ministre de l'Instruction publique a été autorisé à déposer un projet de loi permettant de pourvoir, pendant l'année 1914, les dispositions relatives aux promotions des instituteurs de la 2e à la 1re classe.

LA DURÉE DU TRAVAIL DANS LES MINES

Enfin, le ministre du Travail a mis le Conseil au courant de l'application de la loi sur la durée du travail dans les mines du Nord, du Centre et du Midi.

LE MOUVEMENT ADMINISTRATIF

Le mouvement administratif sera soumis mardi à la signature du président de la République. Toutefois, dès maintenant, en raison de mesures administratives d'ordre départemental, le ministre de l'Intérieur a fait signer la nomination de M. Delfini, sous-préfet de Fontainebleau, comme préfet de l'Ain.

Echos parlementaires

LES MANIFESTATIONS PARLEMENTAIRES

Le bureau de la Chambre et la Commission du règlement se sont réunis en commun pour résoudre la question du mode d'enregistrement aux comptes rendus sténographique et analytique des séances de la Chambre des diverses manifestations d'approbation ou d'improbation émanées des divers côtés de l'hémicycle.

On a décidé de renoncer aux notations fondées sur la présence des manifestants à gauche, à droite ou au centre de l'Assemblée, puisqu'elles ne correspondraient pas à la nouvelle topographie parlementaire.

On indiquera l'origine des marques d'approbation ou de désapprobation par les noms des groupes parlementaires d'où elles seront émises.

UN DOSSIER ANONYME

Les bloccards préparent une nouvelle exécution. C'est celle de M. Sibuet, le vainqueur de M. Félix Chautemps.

Le rapporteur de la sous-Commission, M. Accambray, avait reçu du blackboulé copie de nombreuses protestations. Mais ces copies n'étaient point suivies des noms des signataires. M. Sibuet a demandé à connaître ces noms. On lui en a refusé communication, sous prétexte que ce serait exposer ces braves sénateurs à des représailles. Pour éviter un scandale, le rapporteur bloccard a fini par promettre qu'il ne serait pas fait état de ces pièces.

C'est dans ces conditions que l'affaire est venue, devant la huitième bureau. M. Sibuet a demandé un ajournement pour étudier le dossier. On le lui a d'abord refusé. Mais la minorité ayant protesté vivement contre une exécution aussi sommaire, on a fini par accorder à M. Sibuet, jusqu'à mardi prochain pour préparer sa défense.

La sous-Commission propose l'invalidation.

LA CRISE SARDINIERE

M. Le Bail fils, député du Finistère, a annoncé son intention de demander pour lundi prochain une audience au sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande pour s'entretenir avec lui de la crise sardinière qui sévit actuellement dans son département et des moyens propres à y remédier.

SÉNAT

Séance du samedi 4 juillet (soir)

M. Dubost préside.

Le Sénat approuve un projet relatif aux chemins de fer de Don à Fromelles et d'Hondschoote à Bray-Dune.

La discussion de

L'impôt complémentaire

se poursuit sur l'article 12.

M. Hervé déclare qu'il ne faut pas jouer sur les mots pour le calcul du revenu imposable. Il faut préciser, par exemple, si l'indemnité parlementaire se trouvera soumise à la taxation.

MM. Peytral et Aimond. — Il n'y a pas de doute. L'indemnité parlementaire doit rentrer dans le revenu imposé.

M. Hervey insiste pour obtenir en faveur du contribuable la déduction des pertes. Il s'agit de savoir si le contribuable sera autorisé à faire dans sa déclaration de revenu global une compensation entre les gains et les pertes subies.

Je demande en outre s'il est bien entendu que toutes les taxes directes seront déduites du revenu taxé à la contribution foncière bâtie.

M. Almond. — Parfaitement ! Elles seront déduites du revenu cadastral, bien que celui-ci ne corresponde qu'aux trois quarts du revenu réel.

M. Hervey. — Il serait désirable que cela fût spécifié dans la loi.

M. Servant développe un amendement tendant à remplacer l'article 12 par le texte suivant : « L'impôt est établi d'après le montant total du revenu net annuel dont dispose chaque contribuable, eu égard aux propriétés et aux capitaux qu'il possède. »

M. Servant voudrait n'imposer en matière de bénéfices commerciaux industriels et agricoles, que le revenu correspondant aux capitaux engagés dans les entreprises.

M. Doumer. — Les revenus du travail échapperaient à l'impôt avec ce texte.

L'amendement est repoussé par 218 voix contre 48.

MM. Chastenet et Maurice Colin soutiennent un amendement tendant à n'imposer que la moitié des arrérages de la rente viagère à capital aliéné, l'autre moitié représentant la portion du capital restitué chaque année.

M. Noulens soutient que les contribuables qui mettent leur capital en viager sont des égoïstes peu intéressants.

L'amendement est rejeté par 206 voix contre 60.

Conflit entre municipalité et préfecture

Un conflit vient d'éclater entre la municipalité de Montpellier et l'autorité préfectorale ; il a été provoqué par la nomination du nouveau préposé en chef des octrois de la ville.

L'autorité préfectorale avait été invitée par la municipalité à désigner un candidat qui avait sa confiance ; mais le préfet en a nommé un autre qui n'était pas *persona grata* auprès du Conseil municipal ; aussi, plusieurs conseillers se proposent-ils, pour protester contre la décision du préfet, de donner leur démission. On s'attend donc à une crise municipale.

M. le docteur Paul Pezet, maire et député de Montpellier, qui se trouve en ce moment à Paris, a été rappelé. (C. P.)

Les obsèques

DE L'ARCHIDUC FRANCOIS-FERDINAND et de la duchesse de Hohenberg

Vendredi après-midi, les obsèques des deux victimes de Serajevo ont eu lieu à Vienne, en présence d'une foule considérable, surtout aux alentours de la Hofburg où devait avoir lieu le service.

L'intérieur de la chapelle de la Hofburg était tout drapé de noir avec, de loin en loin, de grandes croix brodées en argent. Plusieurs rangs de cierges des deux côtés des catafalques projetaient une faible clarté. Les couronnes étaient innombrables ; on remarquait celle de l'empereur Guillaume, du roi et de la reine de Roumanie, du roi de Suède, du roi de Bavière, de la reine de Hollande et de tous les membres de la famille impériale.

Le service eut lieu à 4 heures.

L'empereur y assistait ainsi que les archiducs et les archiduchesses, toute la cour et les parents des défunts, arrivés à Vienne pour la cérémonie. Les ministres, les présidents des Chambres autrichiennes et hongroises ; des délégations de ces Parlements y assistaient également ainsi que le nonce du Pape, tous les ambassadeurs et ministres représentant leurs souverains et chefs d'Etats et un grand nombre de délégations venues de tous les points de l'Empire.

Les deux cercueils, en argent avec ornements en or, reposaient sur un catafalque.

La chapelle, assez petite, complètement tendue de noir, et dans laquelle la lumière du jour ne pénètre que faiblement, faisait une impression imposante et funèbre.

Le cardinal-prince, archevêque Piffl, a béni les restes mortels des défunts. Les assistants ont défilé, profondément émus, devant les cercueils ; plusieurs ne pouvaient qu'avec peine retenir leurs larmes.

Une fois le service religieux terminé, la chapelle a été fermée.

Le public a fait à l'empereur une ovation enthousiaste, sur le parcours jusqu'à Schœnbrunn. L'archiduc Charles-François-Joseph a été également très acclamé par la foule.

A 10 heures du soir, les corps ont été transportés à la gare de l'Ouest.

Par ordre de l'empereur, les troupes de la garnison de Vienne formaient la haie. Derrière elles, sur tout le parcours, une foule immense occupait les trottoirs. De nombreuses corporations avec drapeaux se tenaient dans les rues.

A 10 h. 45, le cortège a atteint la gare où étaient présents les archiducs Charles-François-Joseph, Pierre-Ferdinand, Léopold-Salvator, François-Salvator, Frédéric, Charles-Etienne, Eugène, Charles-Albert, Joseph ; le prince Auguste-Léopold de Saxe-Cobourg, le ministre de la Guerre et les officiers supérieurs.

Après une nouvelle bénédiction, les cercueils ont été placés dans un train spécial, qui est parti à 10 h. 55.

Les cercueils sont arrivés à Pœchlarn à minuit et demi. Ils sont restés dans le wagon spécial jusqu'à 2 h. 30 pour être transférés à Arstetten en bac sur le Danube.

Les orphelins prient

Les enfants de l'archiduc François-Ferdinand sont arrivés à Vienne, à 4 h. ½ de l'après-midi, venant de Schlumetz, en compagnie de la comtesse Henriette Chotek leur tante maternelle.

A 7 h. ½ on les a conduits à la chapelle de la Hofburg, pour prier devant les cercueils de leurs parents et il s'est produit alors une scène déchirante.

Le transfert des cercueils à Arstetten

Grosspoechlarn, 4 juillet. — Les cercueils de l'archiduc et de la duchesse ont été descendus du wagon sous une pluie torrentielle et exposés dans la salle d'attente. Douze officiers de uhlans montaient la garde auprès des corps.

A 3 h. 1/2 du matin, les cercueils ont été mis dans un corbillard de gala. Le cortège funèbre s'est dirigé vers la rive du Danube, où il est arrivé à 4 heures, au milieu d'une grande foule formant la haie, et qui, profondément émue, rendait un hommage muet aux défunts. Les fourgons furent poussés sur un bac qui traversa lentement le fleuve. Sur l'autre rive, le cortège poursuivit son chemin pendant trois kilomètres et demi, jusqu'au château d'Arstetten, où il arriva à 5 heures du matin. Les cercueils furent exposés dans l'église du château. Des prêtres et des religieuses veillèrent alternativement les morts.

Deux trains de cour spéciaux arrivèrent à Grosspoechlarn à 8 heures et 9 h. 47 du matin avec les personnages devant assister aux obsèques. Parmi eux se trouvaient l'archiduc Charles-François-Joseph et l'archiduchesse sa femme, ainsi que les enfants des défunts, qui se rendaient à Arstetten.

Démenti

Il n'est pas exact que M. Jovanovitch, ambassadeur de Serbie à Vienne, au nom de son gouvernement, ait averti le gouvernement austro-hongrois, comme on l'imprima, de desseins criminels contre la personne de l'archiduc héritier.

Un service funèbre à Paris

Un service funèbre à la mémoire de l'archiduc-héritier François-Ferdinand d'Autriche et de la duchesse de Hohenberg, sa femme, a été célébré ce matin, à 10 h. ½, en l'église Saint-François-Xavier, paroisse de l'ambassade d'Autriche.

L'absoute a été donnée par Mgr Fages, représentant le cardinal Amette, et la messe a été dite par M. le chanoine Gréa, curé de la paroisse.

Le comte Ezecsen de Temerin, ambassadeur d'Autriche, et la comtesse Ezecsen, entourés des membres de l'ambassade, conduisaient le deuil et recevaient les condoléances.

M. Viviani, ministre des Affaires étrangères, accompagné de M. Pichon, secrétaire général de la présidence, et du colonel Pénelon, représentait le président de la République.

Dans l'assistance, on remarquait les membres du corps diplomatique, les représentants des présidents du Sénat et de la Chambre des députés, des ministres, des préfets de la Seine et de police, etc.

NOS DÉPÊCHES DE VIENNE

Le formalisme mesquin des fonctionnaires de la cour

Eloquentes protestations de l'aristocratie viennoise

Vienne, 4 juillet.

Les sentiments mesquins que nous avons mentionnés ne sont malheureusement pas localisés dans la bourgeoisie juive ou libre-penseuse. Ils ont trouvé une expression plus significative et éclatante dans les funérailles. Le programme primitif refusait même l'entrée de la chapelle de la Hofburg au corps de la duchesse de Hohenberg.

Les fonctionnaires de la cour transigèrent en arrêtant que le transfert de la chapelle à la gare n'aurait pas lieu en plein jour et en grande pompe, serait nocturne et sans nul apparat. Les honneurs solennels furent refusés à l'archiduc, pour que la duchesse n'y eût point part.

Ces mesures expliquent la muette mais retentissante protestation de cent vingts membres de la haute aristocratie qui, cette nuit, se postèrent sur le parcours et transgressant le dispositif prirent place dans le cortège et suivirent le cercueil jusqu'à la gare, rendant à la duchesse l'hommage que la cour lui refusait. De vifs sentiments de sympathie se reportent sur les orphelins qui, selon le « Neues Wiener journal », furent tenus éloignés jusqu'au dernier moment, comme pour éviter que leur présence n'émût le cœur du public. P.

Çà et là

Morts d'hier

Le colonel comte Gontran de Luppé, officier de la Légion d'honneur, décédé au château de Pont-Rilly (Manche), 64 ans. — M. Fernand du Frétay, rédacteur au « Journal de Rennes », 45ans. — M. Jean Zeller, recteur de l'Académie à Clermont-Ferrand, chevalier de la Légion d'honneur, à Giromagny (Territoire de Belfort).

M. l'abbé Paquier reçoit un prix de l'Académie

A plusieurs reprises, nous avons eu l'occasion de signaler les conférences et les ouvrages de M. l'abbé Paquier sur le protestantisme. On sait notamment qu'il a traduit et « achevé » l'œuvre magistrale et cinglante du P. Denifle sur « Luther et le luthéranisme ». L'Académie française vient de couronner ce beau travail. Cette distinction honorifique s'ajoute aux deux autres prix qu'elle avait déjà décernés à M. Paquier pour ses ouvrages sur le cardinal « Jérôme Alcandre » et sur le « Jansénisme ».

L'armure de Philippe II va partir pour l'Espagne

On sait que, au cours du dernier voyage d'Alphonse XIII à Paris, le gouvernement français eut la délicate attention d'offrir au roi d'Espagne un chanfrein et quatre pièces provenant de la célèbre armure de Philippe II.

Le cadeau de la France à Alphonse XIII va prochainement être expédié à Madrid.

Une réplique exacte de cette pièce historique, fabriquée par les soins d'un orfèvre, a été installée au musée de l'armée, où chacun, dès maintenant, peut la voir à la place même qu'occupait l'original.

Quant à l'armure, soigneusement emballée, elle partira pour l'Espagne prochainement par la valise diplomatique.

Le procès de Mme Caillaux

Mme Caillaux a été interrogée ce matin, par M. Albanel qui présidera les débats de son procès devant la Cour d'assises de la Seine.

M. André Prignon, chef du greffe criminel, et M. Lacour, huissier-audencier, accompagnaient M. Albanel.

M. Lacour donna lecture à l'accusée de l'acte de renvoi devant la Cour d'assises. M. Albanel procéda à l'interrogatoire d'identité ; Mme Caillaux répondit aux questions du juge et ajouta qu'elle persistait dans ses précédentes explications et n'en avait aucune nouvelle à formuler.

Invitée alors à signer le procès-verbal de cet interrogatoire rédigé par M. André Prignon, elle fit remarquer que sa main tremblait.

— C'est drôle, dit-elle, je suis encore sous le coup de la piqûre de sérum qui m'a été faite ce matin !

La retraite des mineurs fixée à 700 francs

MM. Viviani et Couyba ont reçu, hier, une délégation des mineurs qui a exposé au gouvernement que la question des retraites était posée et que les mineurs lui demandaient d'assurer l'égalité de traitement entre les anciens et les nouveaux pensionnés.

Après discussion, le président du Conseil a promis d'assurer cette égalité. Toutes les retraites des anciens et nouveaux pensionnés se balanceront entre 640 francs et 730 francs, toutes majorations comprises, étant entendu que la moyenne serait fixée aux abords de 700 francs.

Les mesures nécessaires seront proposées avant la fin de la présente session.

Ce que disent les journaux

Semaine anglaise

Editorial de M. Pichon, dans le *Petit Journal :*

Je vais vous dire tout net ce que je pense de la « semaine anglaise ». C'est une mesure excellente et une mesure détestable. Esope a dit jadis la même chose de la langue, mais, après tant de siècles, on peut bien plagier Esope !

La semaine anglaise s'entend d'une semaine de travail qui commence le lundi matin et finit le samedi à midi. Supposez un ouvrier consciencieux, actif, habile. Il rattrapera dans les cinq jours de travail cet après-midi. Et donc la production n'y perdra rien. Supposez-le sobre, vertueux, sportif. La semaine anglaise va lui permettre de mieux remplir ses devoirs de père, d'époux, de fils, — de travailler son jardin — de lire un peu — d'aller chercher à la campagne les joies saines d'un beau match ou d'une soirée familiale, — bref, de se reposer, de se rafraîchir, de s'entraîner, de vivre. Il y gagnera. Son patron aussi.

Supposez, au contraire, un ouvrier sans conscience, sans zèle, sans adresse. Voilà un après-midi dont la production nationale, par conséquent la richesse publique, fera tous les frais. Mais si par surcroît cet ouvrier est ivrogne, débauché, la « semaine anglaise » deviendra pour lui une occasion de dépenser, en courant filles et cabarets, le plus clair de son salaire. D'où misère et scènes au logis. Qu'y gagnera la race ? Répondez, braves gens. La question de la semaine anglaise est donc une question d'espèce. Sa bienfaisance ou sa malfaisance dépendra de nos mœurs. Dans un Etat perfectionné, dans la Salente future, je crois qu'on pratiquera la semaine anglaise. Mais on la réservera peut-être aux bons ouvriers. Que dis-je ? Dans la Salente future, tous les ouvriers seront de bons ouvriers. Ils n'auront pas besoin de lois ni de législateurs. Nous autres, mes pauvres amis, nous sommes nés trop tôt. Nous mourrons avant d'avoir pu lécher les montagnes de sucre et licher les ruisseaux d'ambroisie

Gare à vos poches

De M. P. de Cassagnac, dans l'*Autorité :*

Quand on va passer à l'application, nous allons rire.

Sans doute, chacun de nous aura sa part de vexations. Mais nous attendons avec curiosité les impressions des rentiers, des propriétaires, des commerçants, des industriels et des banquiers qui ont, jusqu'ici, donné leur concours à notre bonne et douce République.

A moins de créer deux catégories : les républicains qu'on exemptera d'impôts, et les opposants qui payeront la carte entière à eux seuls, il faudra bien que chacun ait sa petite addition à régler.

Et chacun l'aura, n'en doutez point : l'état des finances françaises ne permet point d'exemption : il faut de l'argent, tout de suite et beaucoup.

Les catholiques ont tout supporté. A quelques exceptions près, ils ont donné l'exemple de l'avachissement et de la lâcheté.

L'armée a manqué du courage civique le plus nécessaire : les généraux font montre, envers les hommes qui se sont consacrés à la ruine de la défense nationale, d'une servilité honteuse.

On a frappé la liberté, on a frappé le droit, on a frappé l'honneur : personne n'a tressailli ; nul ne s'est révolté ; on va frapper à la caisse : nous allons compter ceux dont le loyalisme républicain traversera l'épreuve sans défaillance.

J'imagine que nous abordons une phase pleine d'imprévu et d'intérêt.

Le ministère Viviani et les Congrégations

Des *Débats :*

Le ministère Viviani a jugé à propos de détruire quelques établissements congréganistes. Il paraît que c'est nécessaire à un ministère nouveau qui a besoin de séduire les républicains. Des établissements qui viennent d'être atteints, les uns étaient condamnés par la loi de 1904, et le ministère n'a été que l'exécuteur inexorable de mesures d'ailleurs iniques. Mais les autres vivaient sous le régime de la loi de 1901, et pendant douze ans ils ont été supportés par des ministères qui n'ont pas laissé la réputation cependant d'être tolérants. Le gouvernement les a tous dépassés, en un instant ; il a décidé la suppression d'établissements qu'aucune loi ne l'obligeait à supprimer ; il a agi librement ; il a choisi ; il a voulu spontanément une action dont ni M. Clemenceau ni M. Combes n'avait jugé à propos de prendre l'initiative. Les affaires de congrégation et le culte sont sous la domination de M. Malvy ; le programme de Pau, déchiré et renié, n'a plus pour subsister que ses articles anticléricaux. Le ministère Viviani espère-t-il ainsi se faire pardonner par les radicaux son attitude énergique en faveur de la loi militaire ? Il est possible, et c'est d'ailleurs un calcul qui nous paraît faux. Mais quel singulier régime que celui où le gouvernement, pour faire accepter les mesures nécessaires à la défense nationale, recourt à des mesures contraires à la tolérance et à la justice.

EN L'HONNEUR DE JEANNE D'ARC

Nous avons dit que le Conseil municipal de Rouen avait délibéré favorablement sur le projet présenté par la Commission municipale des inscriptions rouennaises concernant l'inscription à placer sur le pont Boieldieu, pour rappeler la dispersion des cendres de Jeanne d'Arc dans la Seine. Les formalités nécessaires à son exécution vont être activement poursuivies, et l'on espère que la plaque sera apposée prochainement.

La Commission, au cours de sa dernière réunion, a arrêté le texte de deux autres inscriptions, rappelant le souvenir de Jeanne d'Arc, à placer l'une à côté de l'autre, rue Saint-Romain, sur le mur de l'ancien archevêché dans les embrasures d'une double porte depuis longtemps condamnée.

L'inscription placée en 1903 sera remplacée par la suivante :

Dans ce palais archiépiscopal
le mardi 29 mai 1431
s'est tenue la séance du procès
de
JEANNE D'ARC
où elle fut citée à comparaître le lendemain
au Vieux Marché

La seconde visant le procès en revision sera ainsi conçue :

Dans ce palais archiépiscopal
le mercredi 7 juillet 1456
le cardinal d'Estouteville étant archevêque
de Rouen
fut rendu le jugement de réhabilitation
de
Jeanne d'Arc

L'ENSEIGNEMENT LIBRE

Le *Bulletin de la Société générale d'éducation et d'enseignement* du 1er juillet consacre son dernier numéro à la publication du récent Congrès de l'enseignement libre.

Les études présentées à la 7e assemblée plénière des directeurs diocésains sur les questions les plus pressantes d'organisation et de pédagogie et les travaux du Comité de l'enseignement secondaire et supérieur des jeunes filles font de cette livraison un recueil précieux à consulter.

(Bureaux de la Société d'éducation, 14 *bis*, rue d'Assas, Paris ; 128 pages in-8°, prix 1 franc.)

Accident d'automobile

Nièvre. — Voici les noms des quatre victimes de l'accident d'auto dont nous avons parlé hier.

M. René Prévotat, 41 ans, marchand de cycles et mécanicien à Lormer ; il était accompagné de MM. Charles Blandin, 38 ans ; Léon Boucher, 36 ans, beau-frère de ce dernier, tous deux boulangers à Lormes, et Emile Bayert, 27 ans, gardien de la paix à Paris.

Toutes les victimes étaient mariées et sauf M. Bayert, pères de famille.

Cet accident a jeté la consternation dans les villes de Lormer et de Corbigny où les malheureux étaient très connus et très estimés.

On ne peut expliquer la cause de ce terrible drame autrement que par un oubli de M. Prévotat, conducteur très sérieux et très prudent, qui ne se sera pas souvenu du passage de ce train spécial qui n'a lieu que les jours de foires à Lormer, c'est-à-dire une fois par mois.

M. Prévotat est le frère de M. le curé de Marigny-sur-Yonne, près Corbigny. Les obsèques auront lieu dimanche soir. (C. P.)

Echos religieux

Conférences d'évêques

On mande de Fulda à la *Gazette de Francfort :*

« La conférence des évêques siégera à Fulda du 18 au 20 août. »

La bénédiction du calvaire de l'église de La Haut, dans les bois d'Holnon, près Saint-Quentin, aura lieu dimanche. La Société de gymnastique, la Vaillante, avec sa musique, viendra relever l'éclat de cette cérémonie.

Réunion catéchistique

Il s'est tenu à Saint-Affrique, le 30 juin, sous la présidence de Mgr de Ligonnès, une Journée catéchistique, qui a obtenu un remarquable succès. La réunion avait été organisée avec un zèle et une intelligence dignes de tout éloge, par Mlle Baduel d'Oustrac, présidente de l'œuvre des catéchistes dans le diocèse.

M. l'abbé Thellier de Poncheville et M. l'abbé Plagnard, archiprêtre de Saint-Affrique, notamment, ont apporté les conseils d'une expérience consommée aux 200 catéchistes présentes, dont certaines avaient fait 25 kilomètres à pied pour être fidèles au rendez-vous.

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

(Indulg. 7 ans et 7 quarant., applic. aux défs)

M. Barraque, 30 ans, à Paris.

Mme Vve Barthélemy, née Tissère, présidente du patronage Saint-Joseph de Fontenay-sous-Bois (Seine). — M. Eugène Guedré, père de M. l'abbé Guedré, vicaire à Saint-Vincent de Paul de Clichy (Seine). — Le R. P. Marie-Hetené de Jésus-Crucifié, Carme Déchaussé, décédé à Taggia (Italie), à 83 ans, dont 54 de profession religieuse. — Fr. Marie-Bernard de Sainte-Thérèse, Carme Déchaussé, 78 ans, dont 52 ans de profession religieuse. — M. l'abbé Rocheau, 77 ans, prêtre retiré à Moisdon-la-Rivière (Loire-Inférieure).

RECOMMANDATION

Une personne très malade.

MARIAGE

On recommande aux prières de nos lecteurs le mariage de :

Mlle Jeanne Bonnet avec M. Roger Texier, notre dévoué correspondant, qui sera célébré le 20 juillet en l'église Saint-Léger de Cognac.

Informations du soir

ROME

Décret de la Consistoriale

Les prêtres et le syndicalisme

Par dépêche de notre correspondant romain :

Un Décret de la Congrégation Consistoriale ordonne aux évêques italiens d'interdire à leurs prêtres de participer aux Associations qui se rattachent au syndicalisme et d'y coopérer d'aucune façon. Ce Décret est motivé par des plaintes venues de plusieurs diocèses d'Italie, notamment du Nord, sur les dangers d'un mouvement qui y fomente touchant la guerre des classes. Ce Décret n'est adressé qu'aux évêques italiens et ne concerne pas non plus en Italie les Unions professionnelles conformes aux directions du Saint-Siège.

AU MAROC

L'état des blessés

Camp de Khenifra, 1er juillet, midi. — L'état des blessés du 29 juin est aussi satisfaisant que possible. La journée d'hier et la nuit ont été calmes. Demain rentrera à Khenifra une colonne d'approvisionnement venant de l'arrière par la vallée de l'oued Grou.

De petits groupes ennemis, hors de la portée du fusil, surveillent toujours le camp, tirant parfois quelques coups de fusil sans aucun résultat. Le général Henrys a l'intention de se rendre, le 6 juillet, à la rencontre du résident général au camp d'Ait-Lias, ancien camp de l'Ouest-Ifran, pour conférer sur l'organisation des territoires en arrière de Khenifra.

LE CIRCUIT AUTOMOBILE

Lyon, 4 juillet. — La course s'effectue normalement sans incidents graves. Au treizième tour, Boillot est en tête, ayant couvert 489 kil. 593 en 4 h. 37. Le vainqueur du Circuit d'Anjou a fait le meilleur parcours durant tous les tours, à l'exception du quatrième, où il s'était laissé distancer par Salzer. Mais au cinquième, ce dernier a abandonné, un tuyau d'essence de sa machine s'était cassé à Saint-Romain-en-Gier.

Après Boillot passent : 2e Lautenschlager, en 4 h. 18 ; 3e Wagner, en 4 h. 19 ; 4e Goux, en 4 h. 21 ; 5e Salzer, en 4 h. 23 ; 6e Fagnano, en 4 h. 26 ; 7e Chassagne, en 4 h. 30 ; 8e Resta, en 4 h. 31.

La voiture de Tabuteau s'est retournée à Givors. Tabuteau n'est pas blessé, mais il abandonne.

L'ARRIVEE

Est arrivé premier Lautenschlager (voiture allemande Mercédès), en 16 h. 8 m. 16 s. 2/5, ce qui donne une vitesse moyenne de 105 kil. 560 à l'heure.

Arrivent deuxième Wagner (Mercédès), troisième Salzer (Mercédès), quatrième Goux (Peugeot).

Boillot avait abandonné.

LE TOUR DE FRANCE CYCLISTE

L'étape Brest-La Rochelle (470 kilomètres)

Voici les heures d'arrivées à Nantes (321 kil.). — A 10 h. 49, passent Ménager et E. Georget, qui ont lâché le peloton un peu après Brest.

A 11 h. 1 arrive un peloton de 40 coureurs, parmi lesquels on remarque : Engel, Pélissier, Deman, Lapize, Allain, Tuytten, Lambot, Dhers, Christophe, Charon, Alavoine, Pasoli, Spiessens, Lucien Buysse et Marcel Buysse, Degy, Rossius, Munro, Garrigou, Erba, Thys, Heusghem, Defraye, Petit-Breton, Faber, etc.

L'automobile du journal l'*Aéro*, qui suivait la course, a capoté près de Quimperlé et s'est brisée.

Les automobilistes sont indemnes.

FEUILLETON DU 5 JUILLET 1914 — 28 —

La nouvelle croisade des enfants

— Cette chambre n'est pas loin ? se fait expliquer Anthelme.

— L'hospice est là : vous le voyez.

— Femme, allons vite les chercher.

Pernette le suit en bougonnant. Quand une femme a-t-elle perdu l'occasion de faire une scène ?

— Ah ! si tu n'étais pas resté à redresser cette machine, nous serions arrivés à temps. Mais tu penses à tout le monde, à nous jamais, jamais, jamais.

— Puisque nous les retrouverons dans la chambre du Pape, ici près.

— A moins qu'ils ne soient repartis.

Ils s'éloignent en se disputant.

— Bonne chance ! leur ont crié le meunier et la meunière et Fontanette le sonneur qu'on a hissé sur le char avec Catherine et Jean-Baptiste.

La route est large, on peut tourner. Allons, allons, la jument grise ! Ils coucheront ce soir à Lanslebourg et demain soir à Avrieux. Sur le col on les a lâchés ; à leur tour ils lâchent les autres, c'est naturel, et ils invitent le curé et l'instituteur à regagner leur banquette et à rentrer avec eux. L'instituteur et le curé n'ont pas cessé leur controverse et ne prêtent nulle attention à toutes ces allées et venues : il s'agit pour eux de savoir si Bonaparte avait la foi quand il signa le Concordat.

— Montez, montez, dépêchez-vous !

— Bonaparte croyait en Dieu.

— Bonaparte se croyait Dieu.

— Jésus, Marie ! dit la meunière, comme ce messieurs parlent bien !

Et pour obtenir qu'ils se taisent, Fontanette tire de sa poche où elle étouffe sa bonne clochette de vache qu'il agite à tour de bras d'une façon furibonde. Les adversaires crient plus fort, mais vaincus par ce tintamarre ils cessent d'argumenter.

— Montez, montez, dépêchez-vous !

Au moment de se hisser sur la voiture du meunier, ils remarquent en même temps l'absence d'Anthelme et de Pernette.

— Où sont-ils ? Le savez-vous ?

— Ils s'en vont là-bas à l'hospice chercher Annette et Philibert.

— Et vous les abandonnez ?

— Sans doute. Nous rentrons chez nous.

— Et vous n'avez pas vergogne de cette lâche désertion ?

— Nous emmenons nos enfants.

— Mais ils cherchent encore les leurs. Allez-vous-en, allez-vous-en. Nous rejoignons le bûcheron.

Catherine et Jean-Baptiste veulent retourner avec eux. On les emmène de force. Et à grandes enjambées le curé et l'instituteur rattrapent Anthelme et Pernette au moment où ceux-ci déjà arrivent aux deux bastions. Ils ne seront pas fâchés de profiter de l'occasion pour voir la chambre du Pape. Et nos quatre voyageurs débarquent chez le vieux moine qui les renseigne sans retard sur le départ de leurs petits.

— Un belle limousine les conduit jusqu'à Turin.

— A Turin ? comment les rejoindre?

— Mais l'auto-car va partir. A Suse, il vous déposera. A Suse il y a la voie ferrée.

Et nos quatre voyageurs se précipitent vers l'auto-car.

— Quatre places. Il nous faut quatre places.

— Payez quatre billets d'abord.

Et nos quatre voyageurs aussitôt fouillent leurs poches. A un vagabond qui passait le curé a donné la veille ses derniers sous ; il n'a plus rien. L'instituteur, péniblement, découvre au fond de son gilet une somme de deux francs cinquante. Pernette a quatre-vingts centimes, et de sa perquisition le brave Anthelme ne retire que la liasse de chiffons sales que lui remit l'aviateur en guise de remerciement. Et nos quatre voyageurs ont des mines consternées.

Le conducteur s'est emparé des papiers qu'Anthelme tendait avec un air de chien qu'on fouette.

— Cinq, dix, vingt lire. Vous en donnez beaucoup trop. C'est trois lire et demie par personne. Voici, Monsieur, votre monnaie.

Ces chiffons, c'était de l'argent. Ils en sont tous quatre ahuris, et l'instituteur explique qu'une lire c'est un franc. A Suse, où l'auto les dépose, ils trouvent la nuit installée. Et toujours avec du papier ils prennent place dans un train qui ne va que jusqu'à Turin.

A la gare de Turin, comment vont-ils s'enquérir du sort d'Annette et Philibert ? L'instituteur interroge l'un ou l'autre facchini, chargé de valises et de malles, qui ne comprend rien à ses dires et lui répond par un sourire aimable, obscur et banal. Tout à coup M. le curé voit une soutane qui passe. Il la poursuit aussitôt et il aborde son confrère :

— N'auriez-vous pas aperçu mes jeunes paroissiens ?

Le prêtre italien écoute et ne comprend pas la question. Il sait le français pourtant.

— Vos jeunes paroissiens ?

— Mais oui, Annette et Philibert. Je suis le curé d'Avrieux.

Notre curé, préoccupé, s'imagine que tout le monde est au courant de la croisade, et que dans une grande ville, comme paraît être Turin, on est plus savant qu'ailleurs.

— Annette et Philibert ? répète le prêtre surpris.

— Ce sont de petits pèlerins qui voulaient voir le Pape à Rome.

Cette fois le coup a porté.

— Parfaitement, parfaitement. Le pèlerinage est parti. J'étais là quand il est parti, il y a trois heures exactement.

— Vous êtes sûr qu'ils sont partis ?

— Parfaitement, parfaitement. Directement ils vont à Rome. Ils sont partis en chantant. C'était un spectacle sublime.

Lors nos quatre voyageurs ont des mines consternées comme à l'hospice du Mont-Cenis quand ils se croyaient sans argent.

— Nous les poursuivrons jusqu'à Rome, décide l'abbé Laloze qui mérite d'être homme de guerre.

M. Mussillon l'approuve :

— Je ne serai pas fâché de voir la ville de Garibaldi.

— Mais nous n'avons plus de lire, objecte Anthelme, les mains vides. Ma provision est épuisée.

Et les voilà sans un sou dans une ville étrangère.

Le curé, à tout hasard, s'approche d'un guichet ouvert et s'informe du prix d'un billet pour aller de Turin à Rome. Un employé obligeant le renseigne en bon français :

— En troisième, Monsieur l'abbé, c'est vingt et une lire vingt centimes.

— Merci, merci, ce n'est pas rien.

Son visage est si désolé qu'une dame qui le suivait remarque son embarras.

— Vous allez à Rome peut-être ?

— Je voudrais bien y aller.

— Désirez-vous, Monsieur l'abbé, que je prenne votre billet ? Moi, je m'arrête à Florence.

— Nous sommes quatre, Madame.

Elle hésite devant le nombre, mais n'hésite pas longtemps :

— Je prendrai donc quatre billets. Acceptez en outre ceci.

— Les billets, je veux bien, Madame. Mais votre or, je n'accepte pas.

— Vous direz des messes pour moi et me rendrez un grand service.

— Mais vous ne me connaissez pas, Madame.

— Je vous connais, au contraire. Vous ne ressemblez pas à nos prêtres, du moins à ceux que je vois à Florence, à Rome ou à Nice. Ils ont de petits collets, des manteaux de cérémonie, des souliers à boucle et des gants. Votre soutane est rapiécée et de toutes les couleurs.

— Je suis peintre, Madame, explique modestement M. le curé d'Avrieux.

— Votre soutane le révèle. Priez pour moi, Monsieur l'abbé. Priez, car j'en ai grand besoin. Je suis vieille et je suis seule, et dans ma jeunesse j'ai fait tout ce qu'il fallait pour être seule dans ma vieillesse.

— Je vous le promets, Madame, et je ferai prier pour vous Annette et Philibert qui prient bien.

Elle esquisse un vague sourire : ces noms ne lui disent rien. Et poliment elle indique aux voyageurs le train pour Rome.

— Hâtez-vous : le train va partir.

Et les voilà tous les quatre en route pour la Ville Eternelle.

(*A suivre.